

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convoqués le :
01/12/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2021-84- Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Budget Principal
2021**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,
Vu le budget primitif 2021,

La présente délibération budgétaire modificative n° 3 est destinée à des inscriptions budgétaires complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville de Moulins-lès-Metz.

Cette décision budgétaire modificative s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement. Les imputations budgétaires concernées sont détaillées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
012	64118		RH	Charges de personnel	25 000,00 €	
022			Fin	Dépenses imprévues	-23 410,00 €	
65	6541		Fin	Autres charges de gestion courante Créances admises en non-valeur	-1 590,00 €	
					0,00 €	0,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 – Exercice 2021
comme présentée.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 07/12/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-84-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.